

Formation attestante "initiation à la recherche"

Objectifs et compétences

L'objectif principal de la formation attestante « Initiation à la Recherche » est de proposer une formation à la recherche en vue de la poursuite d'études vers un doctorat en Sciences de Gestion. Cette qualification est gratuite pour les étudiants déjà inscrits dans un Master deuxième année de l'IAE Clermont Auvergne.

Il s'agira au cours de cette qualification de préparer un projet doctoral en :

- définissant une problématique de recherche ;
- choisissant une méthode de recherche et un objet de recherche ;
- valorisant ses compétences par la présentation d'un article et d'un mémoire de recherche.

Les compétences visées sont :

- Comprendre la méthode scientifique et l'épistémologie
- Maîtriser les principales théories de gestion
- Connaître les principales thématiques de recherche du ClerMa
- Savoir analyser un article de recherche
- Savoir conduire un projet de recherche

Prérequis

Les étudiants postulants à la formation attestante « Initiation à la Recherche » doivent pouvoir justifier des prérequis disciplinaires en recherche dans le domaine de gestion de leur Master de spécialité deuxième année :

- Pour les étudiants de l'IAE Clermont Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique, par le suivi des cours identifiés « recherche » des masters de spécialité ;

- Pour les autres postulants, par un dossier fourni détaillant le contenu des cours suivis (et éventuellement mémoire recherche effectué) dans leur Master deuxième année d'origine qui permettent d'attester d'une compétence équivalente en termes de prérequis disciplinaires en recherche.

Candidature

Les étudiants de l'IAE Clermont Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique candidats font acte de candidature auprès du responsable de Master 2 concerné et du responsable pédagogique de la formation attestante « Initiation à la Recherche » dès le début du semestre 3. Cet acte de candidature prend la forme d'une lettre de motivation et d'un CV transmis aux deux responsables mentionnés.

Pour les postulants hors IAE Clermont Auvergne et établissements ayant signé un accord spécifique, l'acte de candidature comprend les éléments suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV ;
- Un dossier permettant d'attester des prérequis disciplinaires (cf supra) ;

Ces éléments sont transmis au responsable de la formation attestante « Initiation à la Recherche » au début du S3.

Admission

Après examen du dossier complet, un entretien avec le responsable pédagogique de la formation attestante « Initiation à la recherche » est proposé aux candidats retenus sur dossier, et permet au responsable pédagogique de se prononcer sur l'admission du candidat.

Déroulement des enseignements

Au cours du semestre 4, le candidat de l'IAE Clermont Auvergne et des établissements ayant signé un accord spécifique suit tous les cours au même titre que les autres étudiants de la spécialité auxquels s'ajoutent les cours spécifiques à l'UE optionnelle formation attestante « Initiation à la Recherche ». Il effectue également le stage dans les mêmes conditions. Les candidats admis hors IAE Clermont Auvergne et établissements ayant signé un accord spécifique ne suivent que les cours de la formation attestante « Initiation à la Recherche » au sein de l'IAE Clermont Auvergne.

Coefficients des matières de la qualification

Les cours sont évalués de la façon suivante :

- **Théorie des organisations** : le candidat présente le projet de thèse, lors d'un oral devant un jury. Cet oral est noté.
- **Epistémologie et méthodologie** : le candidat rédige un mémoire de recherche et le soutient lors d'un oral devant un jury. Une note commune au mémoire et à la soutenance est attribuée.

Semestre	Intitulé	Contrôle des connaissances	Coefficients	Nombres d'heures CM
S4	Théorie des organisations	Présentation orale du projet de thèse	12	35
S4	Epistémologie et méthodologie	Soutenance orale mémoire	18	76
Total			30	111

Validation

La Formation attestante « Initiation à la Recherche » est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Dans le cas d'une candidature en doctorat au sein de l'Ecole Doctorale de Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion de l'Université Clermont Auvergne, il est conseillé d'obtenir une note égale ou supérieure à 14/20, pour le mémoire de recherche, selon les normes en vigueur au sein du laboratoire CleRMA à la date de la présente convention.

Pour tout renseignement

Responsable de formation :

Yves MARD

yves.mard@uca.fr

Tél : 04 73 17 78 05

Secrétariat de scolarité :

Anaïs ANDRODIAS

anais.androdias@uca.fr

Tél : 04 73 17 77 24

<https://iae.uca.fr/recherche/initiation-a-la-recherche>(<https://iae.uca.fr/recherche/initiation-a-la-recherche>)